



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Éric PIOLLE, Maire de la commune de Grenoble, certifie que l’arrêté préfectoral du 26 septembre 2023, prescrivant l’ouverture de l’enquête publique unique relative au projet de création d’une liaison par câble entre Fontaine, Sassenage, Grenoble et Saint-Martin-le-Vinoux portant sur la déclaration d’utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLUi de Grenoble Alpes Métropole, l’enquête parcellaire relative à la cessibilité, l’enquête parcellaire relative à l’instauration de servitudes d’utilité publique de survol, les demandes de permis de construire concernant la construction des stations et la demande d’autorisation environnementale, a été affiché :

Du 9 octobre 2023 au 22 décembre 2023

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Fait à Grenoble

Le

22 DEC. 2023

Le Maire